



Compte-Rendu du Comité Social d'Administration (CSA) du 28/03/2024 DIRM Sud-Atlantique

Présents :

Administration : M. P Quitot (DIRM SA), M. C Merit (Adjoint DIRM SA), Mme M Sautonie (Secrétaire Générale).

FSU : Titulaires : Anne-Sophie De Freitas, Maxime Guignard, Laurent Le Lock. Suppléants: Frédéric Gachet, Aurélie Miranda.

Le secrétaire de séance de ce CSA est Maxime Guignard (FSU).

1) Procès Verbal du CSA du 22 janvier 2024 :

L'adoption de ce PV est repoussée du fait de l'externalisation de sa rédaction, au regard du temps d'enregistrement de 8 heures à résumer, afin de soulager le SG.

2) Point sur l'avancement de la réorganisation de la DIRM SA :

L'arrêté de réorganisation entrera en vigueur le 1er juin 2024. Durant ce CSA, les agents DIRM SA ont été destinataires de la note de cadrage d'organisation des services et des missions. Cette note prévoit un travail entre les chefs de service et leurs agents jusqu'au 31 décembre 2024. Si ces travaux devaient nécessiter des changements dans l'arrêté, ils interviendraient en 2025 puisque ce dernier n'est pas figé et pourra faire l'objet d'avenants.

C'est pourquoi la FSU invite les personnels à être vigilants lors des travaux internes dans les services car il en va des évolutions de carrière des personnels au sein des unités. A l'occasion de cette réorganisation n'hésitez pas à revenir vers vos représentants du personnel pour faire remonter vos revendications en CSA.

3) Point sur les promotions 2023 :

Le DIRM n'a pas transmis les classements par corps et par grade aux organisations syndicales. Les seuls supports transmis pour un retour sur les promotions ont été les bilans sociaux 2022 et 2023. Ces documents devront à l'avenir être plus précis en matière de promotions afin d'analyser plus finement les travaux sur les CREPs. Le nombre d'agents promouvables dans chaque corps et dans chaque spécialité n'étant pas précisé, il s'avère compliqué de vérifier si des agents sont laissés pour compte dans chaque cycle.

Sur les bilans sociaux portés à notre connaissance, nous remarquons que dans le corps des TSDD et les ITPE 50% des promotions par tableau d'avancement ont été proposées par les précédents chefs de service suite à des mutations.

4) Bilan social 2022 et 2023 :

Les effectifs sont constants. Une tendance à la féminisation en général est observée mais pas aux postes les plus importants. Bien que l'âge moyen dans la fonction publique soit de 44 ans, il est de 54 ans à la DIRM SA. Le travail par ETPT permet plus facilement de recruter des vacataires et des contractuels, mais cela demande une analyse des départs et des arrivées mensuelles afin de ne pas laisser des mois non pourvus en fin d'année. Il a été demandé aux chefs de service en CODIR de rédiger des fiches offre d'emploi plus

mel : fsu.syndicats.oh.dirm-sa@i-carre.net



Section MER





détaillées afin de diffuser sur les sites hors ministère.

Nous avons aussi demandé le rajout dans ce document de l'accidentologie et l'absentéisme dû à la maladie ou aux accidents du travail afin de comparer d'années en années les conditions de travail reprises dans ces bilans sociaux et afin de faire le lien avec les éléments normalement de la compétence de la Formation Spécialisée.

5) Point sur l'avancement de la Note du 5/12/2023 sur le télétravail et sa diffusion :

La note télétravail est toujours en cours de finalisation au SG, elle devrait s'appliquer dès la signature du directeur.

Chaque agent pourra effectuer une demande d'augmentation du nombre de jours de télétravail individuellement auprès de son chef de service. En cas de désaccord, un recours par voie hiérarchique restera possible.

6) Point sur la liste des phares disposant d'une cuve à mercure inscrits auprès du CEREMA pour étude sur leur remplacement :

La DGAMPA a lancé un groupe de travail sur les cuves à mercure avec une première réunion en juin prochain. La FSU a rappelé les dangers et les dysfonctionnements possibles de ces dispositifs au regard des événements climatiques comme le relate les fiches de prise en compte du mercure éditées par le CEREMA.

Un incident a nécessité le suivi médical d'un agent du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (Smidest) et une décontamination de la cuisine du phare de Cordouan suite au nettoyage du coffre du marégraphe (15 000€), ce dernier ayant subi un débordement de mercure après de très basses pressions atmosphériques. Les personnels du Smidest n'étaient pas informés de ce risque avant ce jour.

Pour information, une décontamination amiante de la cabine de peinture de la subdivision de Brest a été nécessaire suite au sablage d'un sifflet de bouée pour une exposition patrimoniale (20 000€). La présence d'amiante a été constatée visuellement par un agent de l'atelier de cette même subdivision en chauffant les boulons du tube d'alimentation du sifflet pour démontage après le sablage.

Au regard de ces derniers événements la FSU demande de prévoir, si cela n'a pas déjà été fait, une identification du mobilier contenant des produits nocifs pour les agents ainsi qu'une identification claire sur chaque élément pour que la mémoire disparue au fil des départs soit prise en compte à chaque intervention sur ces objets. On constatera qu'il s'agit pour ces deux incidents d'éléments du patrimoine.

Les sommes engagées feront défaut aux investissements pour la qualité et les conditions de travail des agents dans les ateliers en fin d'année.

La FSU rappelle que des procédures existent et doivent être mises en application. La mise à disposition et le port d'équipements de protection individuels sont obligatoires pour les agents intervenants en contact avec ces matériaux dangereux.

7) Déménagement des services de la DIRM SA à La Rochelle Porte Dauphine vers les locaux de la DDTM 17 :

Le transfert des services de la DIRM SA actuellement à la Porte Dauphine vers une aile en rez-de-chaussée de la DDTM 17 devrait avoir lieu courant octobre ou novembre 2024.

mel : fsu.syndicats.oh.dirm-sa@i-carre.net



Section MER





Des visites préparatoires et un plan d'implantation prévisionnel avec répartition des bureaux ont été réalisés.

Le SG laisse un libre choix aux agents concernant l'ameublement avec achat possible de mobiliers.

La FSU indique qu'elle restera vigilante au bien-être des personnels déplacés suite aux constats d'infiltrations d'eau, de problèmes de chauffage, de mise à disposition d'eau chaude et du fonctionnement des dispositifs de protection solaire.

8) Transformation d'un poste de catégorie C en catégorie A au sein du service des Affaires Economiques de la DIRM SA dans le cadre de la ré-organisation de la DIRM SA :

Le service des Affaires Economiques travaillait avec quatre agents (deux sur le site de Bordeaux, deux sur le site de La Rochelle). Suite au départ d'un agent bordelais de catégorie C (à la division emploi et formation maritimes), ce poste n'a pas été remplacé. En revanche, un poste de catégorie A a été confirmé au sein du service Action économique et Réglementation, poste devant sans doute intégrer la division Affaires Economiques.

Cette transformation de poste de catégorie C en poste de catégorie A entraîne quelques interrogations sur la répartition des missions de la division (soit entre les trois agents de catégorie B, ou faut-il y intégrer l'agent de catégorie A issu de ce nouveau poste), sur l'emplacement physique du poste de catégorie A et sur sa position hiérarchique au sein de la division, entraînant de ce fait une certaine vigilance sur ce domaine.

9) Mise à jour des boîtes mail en i2 des enseignants des deux LPM pour compléter les listes de diffusion :

La FSU demande de vérifier la liste des agents et de la faire remonter à la Dirm sa, afin d'activer la boîte mail i.carre si nécessaire. L'agent référent qu'il faut contacter est Mme Buffe-Lidove du service gestion et informatique <marie-jose.buffe-lidove@mer.gouv.fr>.

10) Rénovation de l'hôtel de la marine Bordeaux et travaux d'agrandissement POLMAR au Verdon

- Le siège de la DIRM SA va faire l'objet d'une rénovation complète dans le cadre de la rationalisation de l'immobilier de l'état.

En effet, les travaux d'un coût estimé à 10 millions d'euros seront financés conjointement par la DIRM SA, le Conservatoire du Littoral, la Marine Nationale, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et l'Office Français pour la Biodiversité. Certains services, sont déjà présents dans nos locaux et d'autres vont les intégrer après ces travaux, l'effectif passera de 60 à 110 agents.

- Le choix de l'architecte est maintenant réalisé pour l'agrandissement POLMAR. Les planches de son projet sont visibles dans la salle de réunion de la place Tourny.

mel : fsu.syndicats.oh.dirm-sa@i-carre.net



Section MER





11) Questions diverses :

- Registre santé sécurité au travail (SST) en LPM :

- Demande de protection fonctionnelle :

La centrale demande des éléments complémentaires afin de pouvoir définir des mesures de protection fonctionnelle. Dans le principe, elle est accordée.

La FSU demande que l'on réponde à l'agent dans les plus brefs délais avec un accusé réception dès la transmission de la requête afin que l'agent soit informé de la prise en compte de sa demande.

- Relance suite à un signalement :

Suite à la demande d'intervention de la DIRM SA lors du dernier CSA, la médecine de prévention et l'ISST ont été informés. Un échange régulier avec la direction du LPM en prenant en compte le respect des agents est en cours.

- Alerte concernant les RPS en LPM :

Constat d'un épuisement d'une fatigue psychologique et physique (charge mentale) des équipes des lycées professionnels maritimes qui pallient aux défaillances de l'Etat par faute de moyens humains et financiers. La FSU va solliciter en partenariat avec le ministère agri et/ou Education Nationale, une formation pour les agents sur l'évolution des métiers en lien avec l'éducation et l'impact sur la charge mentale. Le cahier de registre de SST doit être complété.

Point sur l'Audit concernant la situation du LPM de la Rochelle :

Nous avons les premières conclusions, un compte rendu sera publié mais pas d'échéance à ce jour.

- Concernant le transfert de compétences de la DGAMPA vers les DIRM, en quoi consiste la gestion des agents des lpm, les moyens humains sont-ils en cohérence avec ses nouvelles missions ?

Pour l'instant rien n'est mis en place, il faudra des moyens pour pouvoir gérer localement et avoir un dialogue de gestion (gestion des effectifs élèves, carte scolaire, ouverture et maintien de formation, gestion des agents). La Dirm ne doit pas être un simple exécutant.

- Réforme de la voie professionnelle: La mise en application sera -t-elle effective pour les LPM ? (nouvelle grille horaire sur les trois ans de bac pro et nouvelles modalités pour les term, pas de seconde pro sans DNB 'brevet des collèges')

Pas d'information à ce jour.

- Points clés relevés par la FSU dans les LPM :

- le choc des savoirs (pas d'entrée en seconde pro sans le DNB)
- l'uniforme à l'école c'est non, le service national universel c'est non,
- des documentalistes dans tous les LPM
- une revalorisation du point d'indice

mel : fsu.syndicats.oh.dirm-sa@i-carre.net



Section MER

